



L'Amateur d'estampes. 1927/01-1927/12.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- \*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- \*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

- 2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- 3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- \*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- \*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.
- 4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
- 5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.
- 6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.
- 7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

## UN MUSÉE D'ESTAMPES A PARIS

Mon éminent prédécesseur M. Henri Focillon, au moment où le départ du Museum d'histoire naturelle lui permit d'ouvrir, au Musée de Lyon, de nouvelles galeries, eut l'excellente idée de réserver deux des salles qu'il créait, à l'histoire de l'Estampe. Le Musée avait reçu, d'un généreux donateur, une collection de gravures constituée avec goût, d'un esprit très libre, sans parti pris, où les contemporains voisinaient avec les maîtres des âges classiques et où toutes les grandes écoles étaient représentées. Un choix judicieux dans les cartons du legs Anterrieu, quelques planches offertes, par des artistes: Albert Besnard, Stengelin, Victor Focillon, un petit nombre d'achats, permirent à M. Henri Focillon de présenter, par une centaine d'exemples, en un raccourci suggestif, l'évolution de la gravure du xve siècle à nos jours. La pemière salle est consacrée surtout aux xvi° et xvii° siècles; la seconde au xvine et à l'époque contemporaine. Un jeune lyonnais curieux qui a été averti par ses professeurs ou par ses parents, qui a feuilleté quelque manuel ou qui, tout simplement, a été conduit près des cadres par le hasard, apprend à admirer Mantegna, Marc Antoine que représentent plusieurs estampes. Lucas de Leyde, Albert Durer, Rembrandt graveurs se révèlent à lui. Il n'ignore plus les graveurs de Rubens. Callot, Claude Lorrain et, d'autre part, Pesne, Audran, Drevet s'imposent à son attention. Méryon, Braquemond, Buhot, Manet, Seymour Haden, Zilcken, Israels, défilent sous ses yeux, et il lui est donné de s'initier aux aspects caractéristiques du burin, de l'eau-forte, du bois, du camaieu ou de la lithographie.

Le Parisien jouit-il d'un privilège semblable? Par un paradoxé singulier, il n'existait pas, il y a, à peine, quelques semaines, un musée de gravure à Paris. Nous avions eu, naguère, l'exposition permanente du Cabinet des Estampes. Expérience navrante; on avait cru devoir présenter au public, c'est-à-dire soumettre à la morsure constante de la lumière, des épreuves

d'une beauté exceptionnelle ou rarissimes ou uniques. Elles ont été brûlées, perdues à jamais. On frémit, en feuilletant le catalogue qu'en avait dressé Delaborde, au souvenir des trésors anéantis. D'ailleurs cette exposition se faisait dans les conditions les moins favorables. Le Cabinet des Estampes n'était pas vraiment public, il ne faisait que s'entrouvrir; la foule, les écoliers l'ignoraient. Ceux qui pénétraient, quand ils examinaient, dans les embrasures des fenêtres où elles étaient bien mal présentées, des pages illustres, avaient l'impression, exacte au reste, qu'ils dérangeaient les travailleurs. Nous avons eu d'autre part, avant la guerre, au Petit Palais, dans ce rez-dechaussée ingrat qui ressemble tant à une cave, une exposition d'estampes qui, elle non plus, n'était pas aménagée de façon à devenir populaire, mais, depuis la guerre, je ne sache pas qu'elle ait été rouverte

Hier encore l'honnête homme qui avait un goût général pour les arts mais qui n'avait pas l'heur d'être collectionneur ou érudit ou de vivre dans un milieu particulièrement averti, n'avait aucune occasion de s'initier à la gravure. Les Musées lui proposaient la Grèce, l'Orient, la verroterie mérovingienne et des bronzes de l'époque Tchéou, mais il ne se trouvait jamais en présence d'une feuille de papier marquée par le génie de Durer ou de Corot. Sans doute, il est des livres et des albums, mais, pour songer à les consulter dans des bibliothèques ou à les acheter, il faut avoir reçu l'impulsion, et, par ailleurs, les reproductions les plus soignées ne suppléent pas à l'absence totale d'originaux. Les écoliers, les étudiants entrevoyaient, à travers les images de leurs manuels d'histoire, des chefs-d'œuvre qu'ils ne rencontraient jamais. L'éducation du public se faisait, en réalité, aux vitrines des libraires ou des papetiers où le médiocre voisine avec le pire. Comment s'étonner que cette éducation soit imparfaite ou nulle? Nos artistes contemporains souffrent de cette ignorance. Parmi les visiteurs des expositions il en est bien peu qui soient capables, privés de préparation, de comprendre les modes d'expression actuels.

Il a suffi d'une intelligente initiative pour remédier à cet état déplorable. A l'heure actuelle, presque sans frais, sans ouverture de galerie nouvelle, un musée de l'estampe vient de s'ouvrir et dans l'endroit le mieux qualifié pour attirer les visiteurs, je dis dans le Louvre même. La Chalcographie avait, on le sait, installé une suite de salles d'exposition. On y avait accroché, presqu'au hasard, en tout cas sans méthode apparente, les spécimens des estampes mises en vente. Le public n'y fréquentait pas, parce qu'il n'y voyait, et par certains côtés, il n'avait pas tort, qu'une officine commerciale. Par les soins de M. Angoulvent, que nous ne saurions trop féliciter de cette idée heureuse, ces salles ont été ordonnées. C'est une histoire de la gravure, tout au moins de la gravure française telle que peuvent l'offrir les planches de Chalcographie, qui s'offre aujourd'hui au curieux. Progrès immense; il me semble qu'il y ait encore mieux à faire. Pourquoi ne pas étendre le programme en associant, à ces pages, des exemples empruntés à toutes les écoles, à tous les grands maîtres ? Des épreuves, non pas merveilleuses, car il ne faudrait pas retomber dans l'erreur du Cabinet des Estampes, des estampes passables empruntées aux doubles du Cabinet des Estampes, prises, s'il en est, dans les fonds du Louvre même, offertes par des iconophiles ou achetées sur un crédit modique, permettraient d'obtenir ici ce que nous avons à Lyon L'exposition pourrait, d'ailleurs, être périodiquement renouvelée, pour ménager des planches exposées, pour en faire connaître d'autres, pour réveiller l'intérêt. La Chalcographie ne perdrait rien à cet élargissement, au contraire. Le public qui viendrait pour admirer ou pour s'instruire passerait naturellement des séries historiques à celles de la Chalcographie qui n'en seraient pas, au reste, séparées.

Telle est l'idée que je soumets à M. Angoulvent. Elle me paraît pratique et de réalisation facile. Ai-je besoin d'ajouter que l'ouverture de ce petit musée ne rend inutile aucune des méthodes préconisées pour soutenir le rayonnement de l'art que nous défendons et que je m'associe de grand cœur aux vœux que M. Bouvy vient, avec son autorité, de formuler dans cette Revue.

Léon ROSENTHAL.